

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2581

17 octobre 2012

SOMMAIRE

| Achmea Re Management Company S.A. | H.P.I. Holding S.A |
|--|---|
| 123863 | H.P.I. Holding S.A |
| Aerium Cottbus S.à r.l123888 | H.P.I. Holding S.A |
| AIV SA123863 | HTTS - High Tech Trading System Fund |
| Apollo Warehouse S.à r.l | 123886 |
| Barcafé123864 | HTTS Management Global Partner S.à r.l. |
| Beaurimmo S.A123867 | 123886 |
| Comptoir Pharmaceutique Luxembour- | IACG Holdings II LUX S.à r.l123882 |
| geois S.A | IGLS Invest S.A. SPF |
| CVCIGP II JHC S.à r.l | IMARA Investments Holding II S.à r.l 123887 |
| D.E.C.G.M. S.A | Intercosm Investments S.A123887 |
| DLP Law Firm S.à r.l | International Automotive Components |
| Eggborough HoldCo 1 S.à r.l123871 | Group, S.A |
| Encore Plus Properties II S.à.r.l123871 | I-TEK S.E123887 |
| Encore Plus Properties I S.à.r.l123863 | LBREP III Europe S.à r.l., SICAR123882 |
| Erynn S.à r.l | LEITZ concept S.à r.l |
| Expanding International Finance S.A 123872 | Luxembourg Institute for Financial Tech- |
| Gescom Service | nologies123869 |
| Global Energy Holding S.à r.l123872 | Luxenburger Chapes S.à r.l123867 |
| Global Mining S.àr.l | Medtronic Advanced Energy Luxembourg |
| Gounot S.A | S.à r.l |
| GPI HOLDING123876 | Nederfin S.A123875 |
| Hamlet S.A | Patrimoine Les Bleuets S.A |
| Happy Family I S.C.A | Penalty-Football & More123870 |
| Heir Investment S.A | Portman S.A |
| Hermitage Secure Capital S.A123881 | Ralt S.A |
| Hess Capital Corporation, S. à r.l123882 | Rhea Luxembourg S.A123876 |
| Hive Finance S.A | Second Euro Industrial Properties 123887 |
| HMS Fiduciaire Sarl | STREAM Real Estate S.A |
| | Swiss Life (Luxembourg)123880 |
| Hóf S. à r. l | VEE Estepona A.G |
| Hollybridge Investment S.A123872 | Ysland Sàrl123864 |
| Honotimber Company S.A123886 | |



International Automotive Components Group, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 113.661.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of August.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of International Automotive Components Group, S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, of 20 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 836 of 26 April 2006, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 113.661 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, of 24 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1697 of 27 July 2011.

The Meeting was opened by Mr Jens HÔHNEL, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mr Dennis RICHARDVILLE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mr Janis ACOSTA, lawyer, with professional address in Luxembourg. The bureau of the Meeting was unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following.

I) The agenda of the Meeting was as follows:

Agenda

- 1. Ratification of the appointment of Mr. James K. Kamsickas as new class II director of the Company with effect as from 16 August 2012 and for a term expiring on the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.
- 2. Appointment of KPMG Luxembourg S.à r.l. as auditor of the Company with effect as from the date hereof and until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.
- 3. Ratification of the amendment $N^{\circ}3$ of the Company's Equity Award Plan for the purposes of amending the withholding tax provision.
 - 4. Amendment and full restatement of the Company's articles of association.
 - 5. Miscellaneous.
 - II) The shareholders of the Company were duly convened by registered letters sent on 21 August 2012.
- III) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by each shareholder are shown on an attendance list which, signed by the members of the bureau of the Meeting, the shareholders present, the proxyholder of the represented shareholders and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies, signed ne varietur by the members of the bureau of the Meeting, the relevant proxyholder and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- IV) It appears from the said attendance list that 47,62 % of the shareholders of the Company, representing 99,906% of the share capital of the Company, are present or represented at the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and could validly deliberate on all the items on the agenda.
- V) For each of the following resolutions a total 1,021,644 votes for a total of 1,021,644 shares have been validly expressed in person or by way of proxy, representing 99,906% of the subscribed share capital of the Company (excluding the treasury shares held by the Company itself, the voting right of which are suspended).

First resolution

The Meeting RESOLVED to ratify the appointment of Mr James K. Kamsickas as new class II director of the Company with effect as from 16 August 2012 and for a term expiring on the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.

Second resolution

The Meeting RESOLVED to appoint KPMG Luxembourg S.a r.l. as auditor of the Company with effect as from the date hereof and until the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2013.



| Votes in favor | 1,021,644 |
|------------------|-----------|
| Votes against | 1 |
| Votes abstaining | 1 |

Third resolution

The Meeting RESOLVED to ratify the amendment $N^{\circ}3$ of the Company's Equity Award Plan for the purposes of amending the withholding tax provision in the following form:

" 12. Withholding Taxes. To the extent that the Company or its Subsidiary is required to withhold amounts in respect of taxes or other charges in respect of any applicable jurisdiction in connection with any payment made or benefit realized by a Participant or other person under this Plan, and the amounts available to the Company or such Subsidiary for such withholding are insufficient, it will be a condition to the receipt of such payment or the realization of such benefit that the Participant or such other person make arrangements satisfactory to the Company or such Subsidiary for payment of the balance of such taxes or other amounts required to be withheld, which arrangements (in the discretion of the Board) may include relinquishment of a portion of such benefit. If a Participant's benefit is to be received in the form of shares of Common Stock or CPECs, and such Participant fails to make arrangements for the payment of any such withholding obligation, the Company shall withhold such shares of Common Stock or CPECs having a value equal to the amount required to be withheld. Notwithstanding the foregoing, when a Participant is required to pay the Company or any of its Subsidiaries any such amount required to be withheld under applicable laws, the Participant may elect to satisfy the obligation, in whole or in part, by electing to have withheld, from the shares of Common Stock or CPECs required to be delivered to the Participant, shares of Common Stock (having a value equal to the amount required to be withheld) or CPECs (having a value not greater than the amount of tax or other charge that will be owed by the Participant, calculated at the Participant's combined marginal federal, state, local and other applicable tax rate), or by delivering to the Company other shares of Common Stock or CPECs held by such Participant. The shares of Common Stock or CPECs used for such withholding will be valued at an amount equal to the Market Value per Share or Market Value per CPEC of such shares of Common Stock or CPECs on the date the benefit is to be included in the Participant's income or otherwise subject to a charge. In no event shall the Market Value per Share of the shares of Common Stock to be withheld and delivered pursuant to this Section 12 to satisfy applicable withholding obligations in connection with the benefit exceed the minimum amount required to be withheld. Participants shall also make such arrangements as the Company or any of its Subsidiaries may require for the payment of any withholding obligation that may arise in connection with the disposition of shares of Common Stock or CPECs acquired upon the exercise of Option Rights."

| Votes in favor | 1,021,644 |
|------------------|-----------|
| Votes against | 1 |
| Votes abstaining | 1 |

Fourth resolution

The Meeting RESOLVED to fully amend and restate the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

Art. 1. Form and Name. International Automotive Components Group, S.A. (the Company) is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and the law dated 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders at the general meeting of shareholders of listed companies, as amended from time to time (the "Shareholder Law") which is hereby explicitly opted for, as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.
- 2.3. If the board of directors of the Company determines that extraordinary political, social, economic or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication with such office or between such office and persons abroad, the board of directors may temporarily transfer the registered office to a location abroad until the complete cessation of the extraordinary developments or events. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.



3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for an amendment of the Articles in accordance with the Law.

Art. 4. Corporate object.

- 4.1. The Company may acquire and hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and administer, manage, control and develop such participations, companies, partnerships and enterprises. In particular and without limitation, the Company may acquire by way of subscription, purchase, exchange, or in any other manner, stocks, shares or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and, more generally, any securities or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may hold the same as investments, or sell, exchange or dispose of the same. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise.
- 4.2. Subject to the provisions of the Law, the Company shall have all such powers and shall be entitled to take all such action and enter into any type of contract or arrangement that it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose, including, but not limited to, the operations and activities set forth in Sections 4.1 and 4.4 through 4.10, which may be undertaken directly or indirectly through subsidiaries or otherwise.
- 4.3. The corporate purpose of the Company is to engage in any lawful act or activity for which corporations may be organized under the Law.
- 4.4. The Company may purchase, lease, exchange, hire or otherwise acquire property of any nature, including any intellectual property, movable and immovable property or any right or privilege attached thereto or in respect thereof. It may also sell, lease, exchange, hire or dispose of any movable or immovable property or the whole or any part of the business of the Company, for such consideration as the board of directors considers appropriate including, but not limited to, shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person whether or not having purposes (altogether or in part) similar to those of the Company. The Company may hold any shares, debentures or other securities so acquired and improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account or otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company.
- 4.5. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or equity securities, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not secured by all or any of the Company's property (present or future) or its uncalled capital, and may purchase, redeem, convert, exchange or pay off any such securities.
- 4.6. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings or issues of debt or equity securities to any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies) or any other companies, partnerships or enterprises within the limits set forth in the Law.
- 4.7. Subject to the conditions set forth in the Law, the Company may grant assistance to any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies) and take any measure for the control and supervision of such companies.
- 4.8. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, mortgage, hypothecate, encumber or otherwise create and grant security in favour of third parties over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings or obligations and undertakings of any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies), and for its own benefit or the benefit of any affiliated companies, partnerships or enterprises (i.e. direct or indirect subsidiaries, sister companies or parent companies), or any other companies, partnerships or enterprises, regardless of whether or not the Company receives any kind of consideration, within the limits established in the Law.
- 4.9. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 4.10. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations or transactions, including entering into, executing and performing contracts, deeds, agreements or arrangements with or in favor of any person, that, in the opinion of the board of directors, are incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's corporate objects or to the exercise of all or any of its powers.

Art. 5. Share capital.

- 5.1. The share capital is set at thirty-six million one hundred and thirty-eight thousand five hundred and seventy-seven United States Dollars and ninety-eight cents (USD 36,138,577.98) represented by one million twenty-two thousand five hundred and ninety-seven (1,022,597) common shares (Common Shares) with no nominal value.
- 5.2. The terms "Shares" and "Share" shall in these Articles, unless otherwise explicitly stated or the context indicates otherwise, refer to the Common Shares.
- 5.3. In addition to the issued share capital, the Company may establish an account to which amounts paid on any Share in excess of the nominal value of the Shares, if any, are transferred. The amounts in such account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.



- 5.4. Each Common Share is entitled to one vote at the general meeting of shareholders.
- 5.5. Authorised share capital

The Company shall have an authorised share capital, including the share capital, of two billion dollars (USD 2,000,000,000) (the Authorised Share Capital) by the creation and issuance of new shares with no nominal value.

Within the limits of the Authorised Share Capital, the board of directors is hereby authorised to issue further Common Shares, in one or several successive tranches against payment in cash or in kind, with or without an issue premium and without the shareholders having a preferential subscription right in accordance with the terms and conditions set out below.

- 5.6. The subscribed share capital and the Authorised Share Capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in compliance with the requirements established in the Law for an amendment of the Articles.
- 5.7. Subject to the provisions of the Law and Sections 5.8 and 5.9, each of the existing shareholders of the same class of Shares shall have a preferential right of subscription in case of issuance of new Shares of the same class in exchange for contributions in cash. The preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the capital represented by their Shares in such class of Shares. The existing shareholders shall not benefit from a preferential subscription right in case of issue of new Shares by the Company in exchange for a contribution in kind.
- 5.8. The preferential subscription right may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of share-holders adopted in accordance with these Articles.

The preferential subscription right may also be limited or cancelled by the board of directors (i) in the event that the general meeting of shareholders delegates to the board of directors the power to issue Shares and to limit or cancel the preferential subscription right in connection with an issuance of shares, such authorisation to be for no more than five years, as well as (ii) pursuant to the authorisation conferred by Section 5.9 hereinafter.

5.9. The board of directors may increase the share capital on one or more occasions within the limits of the Authorised Share Capital. The board of directors is authorized to determine the conditions of any increase in the Authorized Share Capital, which may be carried out by contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new Shares, or in connection with the issue of senior or subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for Shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or in connection with the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for Shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, Shares.

The board of directors is authorized to set the subscription price provided that the Shares shall not be issued at a price below nominal value, if any, with or without issue premium, the date from which the Shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, redemption, interest rates, currency conversion rates and exchange rates of the financial instruments described in this Section 5.9 as well as the other terms and conditions of such financial instruments, including as to their subscription, issue and payment.

In connection with an issuance of Shares, the board of directors is authorised to limit or cancel the preferential subscription right of existing shareholders otherwise applicable to such issuance. In accordance with article 32 (5) of the Law, this authorisation shall be valid for a period of five years from the publication of these Articles or the amendment of these Articles and may be extended by the general meeting of shareholders of the Company to the extent permitted by the Law.

5.10. The board of directors is expressly authorised to delegate to any natural or legal person to organize the market in subscription rights, accept subscriptions, effect conversions or exchanges, receive payment for Shares, bonds, subscription rights or other financial instruments, to have registered increases of capital pursuant to a total or partial increase of the Authorised Share Capital as well as the corresponding amendments of Article 5 to reflect such increase, and to take all actions necessary or desirable for the execution, filing and/or publication of such amendment in accordance with the Law.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares shall be issued solely in registered form (actions nominatives).
- 6.2. All Common Shares shall carry equal rights.
- 6.3. A shareholders' register of the Company shall be maintained at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder during normal business hours pursuant to procedures established by the board of directors. Such register shall set forth the name of each shareholder, each shareholder's residence or domicile, the number of Shares held by each shareholder, the amounts paid for each such Share, and the transfers of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders' register of the Company.
- 6.4. Shares may be held directly or with a broker, bank, custodian, dealer or other qualified intermediary, who will hold them through a securities settlement system either directly as a participant of such system or indirectly through such a participant.



- 6.5. Upon request, Share certificates confirming that an entry has been made in the register of shareholders will be provided to the shareholders or persons recorded in the register.
- 6.6. At the option of the shareholders, registered share certificates reflecting the recordings in the shareholder register may be delivered to the shareholder who may represent a single Share or two or more Shares.
- 6.7. The Company shall consider the person in whose name the Shares are recorded in the register of shareholders to be the owner of those Shares.
- 6.8. The Company shall recognize only one legal owner per Share. Joint owners of Shares must take action by one person in order to be able to exercise their rights.
- 6.9. The balance due on Shares which are not fully paid upon issue shall be made at such time and upon such conditions as the board of directors may determine, provided that all such Shares are treated equally.
- 6.10. Within the limits and conditions set forth in the Law, the Company may repurchase its own Shares or cause them to be repurchased by its subsidiaries.
- 6.11 Any person who acquires or disposes of Shares in the Company's share capital must notify the Company's board of directors of the proportion of Shares held by the relevant person as a result of the acquisition or disposal, where that proportion reaches, exceeds or falls below a threshold of 5%.
- **Art. 7. Transfer of Shares.** Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee, by their representative(s) or by persons holding suitable powers of attorney as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee or may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

- 8.1. Any properly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Subject to the provisions of the Law, it shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 8.2. Meetings of shareholders shall be chaired by the Chairman of the board of directors or, in the absence of the Chairman of the board of directors, by a vice-chairman of the board of directors. In the absence of the Chairman of the board of directors and the vice-chairmen of the board of directors, general meetings of shareholders shall be presided over by the most senior member of the board of directors present.
- 8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg during the second or third week of June each year between 09.00 and 17.00 hours, in each case as finally determined by the board of directors and as may be specified in the convening notice of such meeting.
- 8.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.
- 8.5. Fifteen days before the annual general meeting, shareholders may inspect at the registered office of the Company: the annual accounts and the list of directors as well as the list of the independent auditor(s), the list of sovereign debt, shares, bonds and other company securities making up the Company's portfolio, the list of shareholders who have not paid up their Shares, with an indication of the number of their Shares and their domicile; the report of the board of directors and the report of the independent auditor(s). The annual and consolidated accounts, the management report, as well as the documents prepared by the independent auditor(s) shall be sent to the registered shareholders at the same time as the convening notice. Any shareholder shall be entitled to obtain a copy of the aforementioned documents free of charge, upon production of proof of his or her shareholding, fifteen (15) days before the annual general meeting of shareholders.
- 8.6. Following the approval of the annual accounts and consolidated accounts, the annual general meeting shall decide by special vote on the discharge of the liability of the members of the board of directors and the independent auditor(s), if any.
- 8.7. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

- 9.1. The Company shall comply with the provisions of the Shareholder Law.
- 9.2. The general meeting of shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor(s) made in compliance with the Law, the Shareholder Law, and the present Articles. The board of directors is obliged to convene a general meeting of shareholders, if shareholders representing at least 10% of the share capital so require in writing with an indication of the agenda.
- 9.3. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles, the Shareholder Law and the Law.



The convening notice shall be published within the time and in compliance with the provisions of the Shareholder Law. The convening notice sent to the shareholders will contain the details required by the Shareholder Law.

- 9.4. Shareholders representing at least 5% of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting and have the right to file draft resolutions in relation with items included or to be included on the agenda of any general meeting, subject to the conditions and procedures laid down in the Shareholder Law.
- 9.5. Within fifteen (15) days after the general meeting, the Company shall publish on its Internet site the voting results established in accordance with these Articles and the Shareholder Law. In case none of the shareholders request a full account of the votes, the Company may only disclose the result of the votes needed to ensure that the required majority has been obtained for each resolution.
- 9.6. Unless otherwise required by the Law, the Shareholder Law or by these Articles, resolutions at a general meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the votes validly cast by the shareholders present or represented, irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.
- 9.7. The Articles may be amended from time to time as considered appropriate by a general meeting of the shareholders of the Company, subject to the requirements as to quorum and voting required by the Law, the Shareholder Law and these Articles and the rights, if any, of the holders of any class of Shares.
- 9.8. Only the persons who are Shareholders on the fourteenth (14) calendar day at midnight (Luxembourg time) before the date of the relevant general meeting of shareholders (the "Record Date") and who have indicated their intention to participate at the relevant general meeting of shareholders- including the number of Shares such shareholders hold at the Record Date and who comply with the procedures set out in the convening notices may vote at such meeting.

Shareholders who have been recorded as shareholder on the Record Date have the right to transfer the Shares they hold and are not subject to any obligation to block these Shares in order to be allowed to participate to the vote.

- 9.9. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders (including all other procedures and formalities concerning the availability of proxy forms in order to enable shareholders to exercise their right to vote), subject and in compliance with Luxembourg law, the provisions of the Shareholder Law and these Articles.
- 9.10. Subject to the other provisions of the Articles, a shareholder at the Record Date may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, another natural or legal person who needs not to be a shareholder itself to attend and vote at the general meeting in its name. The details of the procedure for voting via proxy shall be detailed in the convening notice.
- 9.11. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company and declare themselves to be duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Board of Directors of the Company.

- 10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members and of a maximum of eighteen (18) members. Members of the board of directors are not required to be shareholders of the Company.
- 10.2. The board of directors shall be divided into three classes (Class I, Class II and Class III) as nearly equal in number of directors as possible.

At each annual general meeting of shareholders, the successors to the class of directors whose term expires at that meeting shall be elected by a majority of shareholders for a term of three years.

- 10.3. For so long as the Common Shares are listed on a securities exchange, the board of directors shall meet the independence standards of such securities exchange.
- 10.4. The general meeting of shareholders of the Company shall determine the number of members of the board of directors as well as their remuneration and term in office.
- 10.5. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the board of directors may elect, by a simple majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.
- 10.6. The general meeting of shareholders may grant members of the board of directors a fixed amount of compensation and attendance fees, and upon the proposal of the board of directors, allow the reimbursement of the expenses incurred by members of the board of directors to attend meetings.

The board of directors shall also be authorized to compensate members of the board of directors for specific assignments or functions.

10.7. The Company will hold harmless and indemnify, to the fullest extent permitted by Luxembourg law and regulations, any member of the board of directors, as well as any former member of the board of directors, and any officer of the Company for any costs, fees and expenses actually and reasonably incurred by such member or officer in connection with any threatened, pending or completed action, suit or proceeding or appeal therefrom, whether civil, criminal, administrative or investigative, to which such member or officer is, was or at any time becomes a party, or is threatened



to be made a party, by virtue of such member's or officer's former or current role as a member of the board of directors or officer of the Company, or by reason of any actions undertaken or inaction by such member or officer in such capacity.

Notwithstanding the foregoing, and according to the dispositions of the Law, a former or current member of the board of directors or officer will not be indemnified if such member or officer is found to have committed acts of gross negligence, fraud, fraudulent inducement, dishonesty or of the commission of a criminal offense or if it is ultimately determined that such member or officer has not acted honestly and in good faith and with the reasonable belief that such member's or officer's actions were in the Company's best interests.

- 10.8. The right to indemnification set forth in Section 10.7 shall not be forfeited in the event of a settlement of any action, suit or proceeding or appeal therefrom, whether such action or proceeding be civil, criminal, administrative or investigative.
- 10.9. The indemnification provisions set forth in Sections 10.7 and 10.8 shall inure to the benefit of the heirs and successors of the former or current member of the board of directors or officer without prejudice to any other indemnification rights that such member or officer may otherwise claim.
- 10.10. Subject to any procedures that may be established by the board of directors in the future, the expenses for the preparation and defence in any action, suit or proceeding or appeal therefrom covered by Section 10.7 may be advanced by the Company, provided that the former or current member of the board of directors or officer delivers a written commitment that all sums paid in advance will be reimbursed to the Company if it is ultimately determined that such member or officer is not entitled to indemnification under Section 10.7 or if, pursuant to the final decision of the action, suit or proceeding or appeal therefrom, the sums paid in advance are in excess of the amounts paid or payable by such member or officer in respect of expenses relating to, arising out of or resulting from such action, suit or proceeding or appeal therefrom
- 10.11 The board of directors may adopt rules of procedure for the board of directors (the Internal Regulation), among others, setting forth further procedural rules for meetings and decision making of the board of directors.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

- 11.1. The board of directors shall choose from amongst its members a chairman of the board of directors (the Chairman) and one or more several vice-chairmen and shall determine the period of their office, not exceeding their appointment as director.
- 11.2. The meetings of the board of directors shall be chaired by the Chairman or, in the Chairman's absence, by a vice-chairman. In the absence of the Chairman and the vice-chairmen, the board of directors shall appoint by a majority vote a chairman pro tempore for the meeting in question.
- 11.3. The board of directors may choose a secretary, who need not be a director and shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.
- 11.4. The board of directors shall meet upon call by the Chairman or any two (2) members of the board of directors, at the place described in the notice of meeting.
- 11.5. Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all members of the board of directors at least two (2) Business Days (defined as any day other than a Saturday, a Sunday, or a day on which banking institutions in the Grand Duchy of Luxembourg are authorized or obligated by law or regulation to close) in advance of the date scheduled for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be described briefly in the notice of the meeting. Notice of a meeting shall be given to each director personally or by telephone, or by letter, fax, electronic mail or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identity of the person who is the author of the document. Notice of a meeting shall not be required for meetings of the board of directors held on the dates and at the times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.
- 11.6. Notice of a meeting may be waived by the consent in writing (whether in original or by electronic mail, fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identity of the person giving the consent) of each member of the board of directors or by a duly authorized representative. Notice of a meeting shall be deemed to be waived by a member of the board of directors if such director is present or represented during the meeting and if such director states to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.
- 11.7. For any meeting of the board of directors, any member of the board of directors may designate another member of the board of directors to represent him or her and to vote in his or her name and place, provided that any member of the board of directors may not represent more than one of his or her colleagues. Such appointment must be given in writing (whether in original or by electronic mail, fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identification of the person making such appointment). Such designation shall be valid for one meeting only.
- 11.8. The board of directors may deliberate and act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes validly cast



by the members of the board of directors present or represented at such meeting. In the event of a deadlock, no member of the board of directors, including the Chairman and any vice-chairman, shall have a casting vote.

- 11.9. Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communication whereby all participants in the meeting can hear and speak to each other. A director participating in a meeting by such means shall be deemed present at the meeting for quorum and voting purposes. Unless otherwise provided by the Law, such board of directors' meeting shall be valid and effective regardless of the number of directors (or their duly appointed representatives) that are physically present at the same place.
- 11.10. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution which together constitute the minutes of such resolutions. The resolutions thus taken may be evidenced by letter, electronic mail, fax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identity of the member(s) of the board of directors who executed the document.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

- 12.1. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the secretary of the Company or the member of the board of directors who chaired such meeting.
- 12.2. Copies or extracts of such minutes intended for use in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary of the Company or by the member of the board of directors who chaired such meeting.
- Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors is vested with the broadest powers to administer and manage the Company. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the shareholders of the Company shall be within the competence of the board of directors.

Art. 14. Committees.

- 14.1. The board of directors of the Company may establish one or more committees with such powers and responsibilities as the board of directors may from time to time authorise, including the consideration of matters submitted to them by the board of directors. For so long as the Common Shares are listed on a securities exchange, the committees of the board of the directors shall meet the committee requirements, including any independence standards required of the members of the committees, of such securities exchange.
- 14.2. Each committee shall consist of one or more of the directors of the Company, as determined by the board of directors, and the board of directors shall also designate a chairman of each committee. The members of each committee shall designate a person to act as secretary of the committee to keep the minutes of, and serve the notices for, all meetings of the committee and perform such other duties as the committee may direct. Such person may, but need not be a member of the committee. The board of directors may designate one or more directors as alternate members of any such committee, who may replace any absent or disqualified member or members at any meeting of such committee. Any such committee may be abolished or re-designated from time to time by the board of directors.
- 14.3. The board of directors is authorised, by passing appropriate resolutions adopted in compliance with these Articles, to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder (s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.
- **Art. 15. Executive Officers.** The board of directors may delegate the daily management of the Company and the power to represent the Company with respect thereto to one or more officers, executive officers or other agents (Officers) who together may constitute an executive committee. The Officers shall represent and engage the Company under such terms and for such period as the board of directors may determine. The board of directors may dismiss any Officers at any time without prejudice to the terms of any contract entered into with such Officers in any particular case.
- **Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two directors of the Company or by the sole signature of any delegate of the board of directors acting within the limits of his powers. The provisions of this Article 16 are without prejudice to any authorization granted to an authorized signatory of the Company in case of delegation of powers to Officers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 15.

Art. 17. Conflict of interests.

- 17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company, partnership or enterprise.
- 17.2. Any director of the Company who serves as a director, officer or employee of any company, partnership or enterprise with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company, partnership or enterprise, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 17.3. In the event that any director of the Company has an interest in any transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, such director shall be obliged to advise the board of directors thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting and may not take part in



deliberations in respect of the transaction. At the next general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

17.4. The reporting obligation set forth in Section 17.3 does not apply if the relevant transactions are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Independent auditors.

- 18.1. The annual accounts and consolidated accounts shall be audited, and the consistency of the management report with those accounts verified, by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding three (3) years.
 - 18.2. The independent auditors may be re-elected.
 - 18.3. The independent auditors shall record the result of their audit in the reports required by the Law.
- **Art. 19. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

- 20.1. From the annual net profits of the Company, 5% shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time. If, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the share capital of the Company, such allocation must be resumed until the reserve amounts to 10% of the share capital of the Company.
- 20.2. The remainder of the annual net profit shall be allocated by the annual general meeting of shareholders of the Company upon the proposal of the board of directors.
- 20.3. Dividends may be paid in U.S. dollars or any other currency selected by the board of directors, and dividends may be paid at such places and times as it may be determined by the board of directors. The board of directors may decide that the Company shall pay interim dividends under the conditions and within the limits set forth in the Law.
- 20.4. No interest shall be paid on dividends declared but not paid that are held by the Company on behalf of the shareholders
- **Art. 21. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

Art. 22. Applicable law and jurisdiction.

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

All disputes arising during the duration of the Company or upon its liquidation, between its shareholders, between the shareholders and the Company, between shareholders and the members of the board of directors or liquidators, between members of the board of directors and liquidators, between members of the board of directors or between liquidators of the Company on account of company matters shall be subject to the jurisdiction of the competent courts of the district where the registered office is located. Any shareholder, member of the board of directors or liquidator shall be bound to have an address for service in the district of the court for the registered office and all summonses or service shall be duly made to that address for service, regardless of their actual domicile; if no address for service is given, summonses or service shall be validly made at the Company's registered office.

The foregoing provisions do not affect the Company's right to bring proceedings against the shareholders, members of the board of directors or liquidators of the Company in any other court having jurisdiction and to carry out any summonses or service by other means which enable the defendant to defend himself.

22.2. In case of any conflict between the English language text of these Articles and the French language text of these Articles, the English language text shall control.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seventeen hundred euro (EUR 1,700.00).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-neuvième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de International Automotive Components Group, S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors résident à Mersch, le 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 836 du 26 avril 2006, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.661 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kesseler, notaire résident à Esch/Alzette, le 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1697 du 27 juillet 2011.

L'Assemblée a été présidée par M. Jens HÖHNEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'Assemblée M. Dennis RICHARDVILLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, M. Janis ACOSTA, avocat, demeurant professionnel-lement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvé par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Ratification de la nomination de M. James K. Kamsickas en tant que nouvel administrateur de classe II de la Société avec effet au 16 août et pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2013.
- 2. Nomination de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant qu'auditeur de la Société avec effet à la date du présent acte et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2013.
- 3. Ratification de la modification N° 3 de l'"Equity Award Plan" de la Société afin de modifier la disposition relative aux retenues à la source.
 - 4. Refonte totale des statuts de la Société.
 - 5. Divers.
 - II) Les actionnaires ont été dûment convoqués par lettres missives envoyées le 21 août 2012.
- III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par le mandataire en question, par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- IV) Il résulte de la liste de présence que 47,62% des actionnaires de la Société, représentant 99,906% du capital social de la Société, sont présents ou représentés à l'Assemblée. L'Assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.
- V) Pour chacune des présentes résolutions, un total de1,021,644 votes pour un total de 1,021,644 actions ont été valablement exprimés, soit en personne, ou par voie de procuration, ce qui représente 99,906% du capital souscrit de la Société (excluant les actions propres détenues par la Société elle-même, dont le droit de vote est suspendu):

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de ratifier la nomination de M. James K. Kamsickas en tant que nouvel administrateur de classe II de la Société avec effet au 16 août et pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2013.

| Votes pour | 1.021.6 44 |
|--------------|-----------------------|
| Votes contre | / |
| Abstentions | / |



Deuxième résolution

| | L'Assemblée [| DECIDE de r | ommer KPMC | Luxembourg | S.à r.l. en t | ant qu'auditeur | de la Société | avec effet à la | a date du |
|---|-------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|-----------|
| p | résent acte et ju | usqu'à l'asser | nblée générale | annuelle des a | actionnaires | devant se teni | r en 2013. | | |

| Votes pour | 1.021.644 |
|--------------|-----------|
| Votes contre | |
| Abstentions | |

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de porter un avenant n°3 à l'"Equity Award Plan" de la Société afin de modifier la disposition relative aux retenues à la source, lequel aura la teneur suivante:

" 12. Withholding Taxes. To the extent that the Company or its Subsidiary is required to withhold amounts in respect of taxes or other charges in respect of any applicable jurisdiction in connection with any payment made or benefit realized by a Participant or other person under this Plan, and the amounts available to the Company or such Subsidiary for such withholding are insufficient, it will be a condition to the receipt of such payment or the realization of such benefit that the Participant or such other person make arrangements satisfactory to the Company or such Subsidiary for payment of the balance of such taxes or other amounts required to be withheld, which arrangements (in the discretion of the Board) may include relinquishment of a portion of such benefit. If a Participant's benefit is to be received in the form of shares of Common Stock or CPECs, and such Participant fails to make arrangements for the payment of any such withholding obligation, the Company shall withhold such shares of Common Stock or CPECs having a value equal to the amount required to be withheld. Notwithstanding the foregoing, when a Participant is required to pay the Company or any of its Subsidiaries any such amount required to be withheld under applicable laws, the Participant may elect to satisfy the obligation, in whole or in part, by electing to have withheld, from the shares of Common Stock or CPECs required to be delivered to the Participant, shares of Common Stock (having a value equal to the amount required to be withheld) or CPECs (having a value not greater than the amount of tax or other charge that will be owed by the Participant, calculated at the Participant's combined marginal federal, state, local and other applicable tax rate), or by delivering to the Company other shares of Common Stock or CPECs held by such Participant. The shares of Common Stock or CPECs used for such withholding will be valued at an amount equal to the Market Value per Share or Market Value per CPEC of such shares of Common Stock or CPECs on the date the benefit is to be included in the Participant's income or otherwise subject to a charge. In no event shall the Market Value per Share of the shares of Common Stock to be withheld and delivered pursuant to this Section 12 to satisfy applicable withholding obligations in connection with the benefit exceed the minimum amount required to be withheld. Participants shall also make such arrangements as the Company or any of its Subsidiaries may require for the payment of any withholding obligation that may arise in connection with the disposition of shares of Common Stock or CPECs acquired upon the exercise of Option Rights."

| Votes pour | 1.021.644 |
|--------------|-----------|
| Votes contre | 1 |
| Abstentions | 1 |

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de la refonte totale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1 er . **Forme et Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale International Automotive Components Group, S.A. (la «Société») laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») et la loi du 24 mai 2011, concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées (la "Loi Actionnaires"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société.
- 2.2. Des succursales, des filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration de la Société.
- 2.3 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, social, économique, ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la facilité de communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ce transfert provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.



3.2. La Société pourra être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour la modification des Statuts conformément à la Loi.

Art. 4. Objet Social.

- 4.1. La Société peut acquérir et détenir des participations, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société de capitaux ou de personnes ou entreprise sous quelque forme que ce soit et administrer, gérer, contrôler et développer ces participations, ces sociétés de capitaux ou de personnes et ces entreprises. En particulier, sans limitation, la Société peut acquérir par souscription, achat, échange, ou de toute autre manière, des titres, actions ou autres participations, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette et, plus généralement, toute valeur mobilière ou instrument financier émis par toute entité publique et privée quelconque. La Société peut également détenir les mêmes instruments en tant qu'investissements, ou décider de les vendre, les échanger ou en disposer. La Société peut également participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société de capitaux ou de personnes et entreprise.
- 4.2. Sous réserve des dispositions de la Loi, la Société aura tous les pouvoirs et aura droit de prendre toute action et de conclure tout type de contrat ou arrangement qu'elle estime nécessaire, souhaitable, pratique, accessoire ou compatible avec la réalisation et le développement de son objet social, y compris, notamment, les opérations et activités visées aux paragraphes 4.1 et 4.4 à 4.10, lesquelles pourront être entreprises directement et indirectement par ses filiales ou autrement.
- 4.3 La Société peut exercer tout acte légal ou activité pour lesquelles des sociétés peuvent être organisées en vertu de la Loi.
- 4.4. La Société peut acheter, louer, échanger, engager ou alors acquérir tout bien de toute nature, y compris toute propriété intellectuelle, meuble, immeuble, et tout droit ou privilège y afférent. Elle peut vendre, louer, échanger, prendre en location et disposer de tout bien meuble ou immeuble ou tout ou partie de l'entreprise à toute personne ayant ou non des objets sociaux en tout point ou partiellement similaire à l'objet social de la Société, et ce pour la contrepartie que conseil d'administration estime appropriée; cette contrepartie inclut, notamment des actions, créances ou autres titres, totalement ou partiellement libérés. La Société peut détenir toutes actions, créances et autres titres acquis et les améliorer, les gérer, les développer, les vendre, les échanger, les louer, les gager, en disposer, accorder des options, les inscrire en compte, et plus généralement mettre à profit ou gérer tout ou partie des actifs et droits de la Société.
- 4.5. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des billets à ordre, des obligations et des créances et tout type de dette et titre de participation, perpétuel ou autre, convertible ou pas, gagés sur tout ou partie des actifs de la Société (présents ou futurs) ou sur le capital social non appelé, et peut acheter, racheter, convertir, échanger et libérer ces titres.
- 4.6. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les fonds reçus de tout emprunt ou émission de dettes ou titre de participation à toute filiale (c'est-à-dire aux filiales directes et indirectes, aux sociétés sœurs ou aux sociétés mères) ainsi qu'à d'autre entreprise ou société de capitaux ou de personnes et ce dans les limites établies par la Loi.
- 4.7. Sous réserve des conditions prévues par la Loi, la Société peut aider toute société de capitaux ou de personnes ou entreprise affiliée (c'est-à-dire les filiales directes et indirectes ou les sociétés sœurs ou les sociétés mères) et prendre toute mesure pour le contrôle et la supervision de ces sociétés.
- 4.8. Dans les limites établies par la Loi, la Société peut aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, hypothéquer ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés en faveur des tiers sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements ou obligations et engagements de toute société de capitaux ou de personnes et entreprise affiliée (c'est-à-dire les filiales directes et indirectes, les sociétés sœurs ou les sociétés mères), dans son intérêt propre ou l'intérêt de ces personnes affiliées, ainsi qu'à tout autre entreprise ou société, et ce indépendamment de la contrepartie reçue par la Société.
- 4.9. La Société peut d'une manière générale employer toute technique et tout instrument en ligne avec ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger la Société contre les risques de crédit, risques de taux d'intérêt, risques de taux de change, et autres risques.
- 4.10 La Société peut d'une manière générale effectuer toute transaction ou opération commerciale, financière ou industrielle, y compris conclure, signer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne, qui dans l'opinion du conseil d'administration sont accessoires ou sont propices à atteindre l'objet social ou pour l'exercice des pouvoirs de la Société.

Art. 5. Capital Social.

- 5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente-six millions cent trente-huit mille cinq cent soixante-dix-sept dollars américains et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 36.138.577,98) et représenté par un million vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (1.022.597) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») sans valeur nominale.
- 5.2. Les termes «Actions» et «Action» doivent dans les Statuts, sauf si explicitement mentionné ou si le contexte indique autrement, comprendre les Actions Ordinaires.
- 5.3 En plus du capital social émis, la Société peut établir un compte de primes d'émission auquel toute prime payée sur toute Action en plus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de primes d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute Action que la Société peut racheter de son/ses actionnaire(s), afin de compenser toute



perte nette réalisée, afin de procéder à la distribution à/aux actionnaire(s) sous la forme d'un dividende ou afin d'allouer des fonds à la réserve légale.

- 5.4 Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix lors de l'assemblée générale des actionnaires.
- 5.5 Capital social autorisé

La Société aura un capital social autorisé, incluant le capital social, de deux milliards de dollars (USD 2,000,000,000) (le «Capital Social Autorisé») sous forme de nouvelles actions sans valeur nominale.

Dans les limites du Capital Social Autorisé, le conseil d'administration est autorisé par les présentes, à émettre de nouvelles Actions Ordinaires, en une ou plusieurs tranches successives contre paiement en espèces ou en nature, avec ou sans prime d'émission et sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel conformément aux conditions prévues ci-dessous.

- 5.6. Le capital social souscrit et le Capital Social Autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise conformément aux exigences établies dans la Loi concernant la modification des Statuts.
- 5.7 Sous réserve des dispositions de la Loi et des paragraphes 5.8 et 5.9, chaque actionnaire de la même classe d'Actions devra avoir un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles Actions de la même classe et ce en cas d'apport en numéraire. Ce droit préférentiel de souscription sera proportionnel à la part du capital que représentent les Actions détenues par l'actionnaire d'une telle classe d'Actions. Les actionnaires ne peuvent bénéficier d'un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles Actions par la Société en échange d'un apport en nature.
- 5.8. Le droit de souscription préférentiel peut être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux Statuts.

Le conseil d'administration peut aussi limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires (i) au cas où l'assemblée générale des actionnaires délégue au conseil d'administration le pouvoir d'émettre des Actions et de limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel pour une période ne dépassant pas cinq ans, ainsi que (ii) conformément à l'autorisation conféré par le paragraphe 5.9 ci-après.

5.9. Le conseil d'administration peut augmenter le capital social en une ou plusieurs fois dans les limites du Capital Social Autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation du Capital Social Autorisé, y compris par des apports en espèces ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles Actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (déterminées dans les conditions de l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des Actions, ou par l'émission de warrants ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des Actions.

Sous réserve, le cas échéant, que les Actions ne soient pas émises à un prix en dessous de leur valeur nominale, le conseil d'administration est autorisé à fixer le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les Actions ou tout autre instrument financier portera des droits et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers décrits à le paragraphe 5.9, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement.

Lors d'une émission d'Actions, le conseil d'administration est autorisé à limiter ou à annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, lequel leur est autrement reconnu. Conformément à l'article 32(5) de la Loi, l'autorisation ci-dessus sera valable pour une période de cinq ans à compter de la publication des Statuts de la Société ou des modifications de ces derniers; cette autorisation pourra être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans les limites prévues par la Loi.

5.10. Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer toute personne physique ou morale le soin d'organiser le marché des droits de souscription, d'accepter les souscriptions, conversions ou échanges, de recevoir paiement du prix des Actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers, de faire constater les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'Article 5 des Statuts, de prendre toutes les actions nécessaires ou souhaitables pour l'exécution, le dépôt et ou la publication de cette modification conformément à la Loi.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les Actions peuvent émises que sous forme d'actions nominatives.
- 6.2. Toutes les Actions Ordinaires ont des droits égaux.
- 6.3. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société, où il sera accessible pour vérification par tout actionnaire lors des heures normales de bureau conformément aux procédures prévues par le conseil d'administration. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile, le nombre d'Actions détenues par chaque actionnaire, les montants payés pour chaque Action, l'indication des transferts d'Actions ainsi que leur date de transfert. La propriété des Actions sera établie par l'inscription sur le registre des actionnaires de la Société.



- 6.4. Les Actions pourront être détenues directement ou par l'intermédiaire d'un courtier, d'une banque, d'un gardien, d'un opérateur ou tout autre intermédiaire qualifié, qui les détiendra par le biais d'un système de règlement des opérations sur titres soit directement en tant que participant soir indirectement via un tel participant.
- 6.5. Sur demande, des certificats d'Actions confirmant l'inscription au registre des actionnaires seront remis aux actionnaires ou aux personnes inscrites au registre.
- 6.6. Au choix des actionnaires, les certificats d'actions nominatives confirmant l'inscription au registre d'actionnaire pourront être remis à l'actionnaire qui pourra représenter soit une seule Action soit deux ou plusieurs Actions.
- 6.7. La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le propriétaire de ces Actions.
- 6.8 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Les propriétaires indivis d'Actions doivent choisir une personne pour pouvoir exercer leurs droits.
- 6.9 Le solde des Actions qui n'est pas entièrement libéré après leur émission doit être fait à un moment et selon les conditions déterminés par le conseil d'administration, sous réserve que toutes ces Actions soient traitées de manière égalitaire.
- 6.10. Dans les limites et selon les conditions fixées dans la Loi, la Société peut racheter ses Actions ou les faire racheter par ses filiales.
- 6.11. Toute personne qui acquiert ou cède des Actions du capital social de Société devra informer le conseil d'administration de Société de la proportion des Actions détenues par cette personne lorsque l'acquisition ou la cession a pour effet d'atteindre, ou de franchir à la hausse ou la baisse, le seuil de 5%.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Tout transfert des actions nominatives est inscrit au registre des actionnaires par une déclaration de transfert portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, par leur(s) représentant(s) ou par leurs mandataires dûment nommés, ainsi que conformément aux règles de transfert des droits incorporels déterminées dans l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et porter au registre d'actionnaires tout transfert dont il est question dans toute correspondance ou autre document actant du consentement du cédant et du cessionnaire ou peut aussi accepter tout autre document comme preuve suffisante de la cession.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

- 8.1. Toute assemblée générale régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sous réserve des dispositions de la Loi, elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier tous actes en rapport avec les opérations de la Société.
- 8.2. Les assemblées générales des actionnaires seront présidées par le Président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président du conseil d'administration. En l'absence du Président du conseil d'administration, et des vice-présidents, l'assemblée générale des actionnaires sera présidée par le plus ancien des administrateurs présents.
- 8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société aura lieu, conformément à la Loi, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou tout autre lieu dans le Grand Duché de Luxembourg au cours de la deuxième ou troisième semaine de juin de chaque année entre 09.00 et 17.00 heures, dans chaque cas tel que déterminé par le conseil d'administration et tel que précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée générale.
- 8.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut être tenue à l'étranger si le conseil d'administration estime que les circonstances exceptionnelles le requiert.
- 8.5 Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires peuvent prendre connaissance au siège social de la Société: des comptes annuels et de la liste des administrateurs, ainsi que la liste du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s); de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille; de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs Actions, avec indication du nombre de leurs Actions et celle de leur domicile; du rapport de gestion du conseil d'administration; du rapport du/des réviseur(s). Les comptes annuels et les comptes consolidés, de même que les documents préparés par les ou les réviseurs d'entreprises agréés, sont adressés aux actionnaires en nom, en même temps que la convocation. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire des pièces mentionnées ci-dessus.
- 8.6. Après l'approbation des comptes annuels et les comptes consolidés, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et le cas échéant des réviseurs.
- 8.7. Les autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et à la date tels que précisés dans les avis de convocation respectifs de l'assemblée générale.

Art. 9. L'avis, Quorum, Procuration et les Avis de convocations.

- 9.1. La Société devra se conformer aux dispositions de la Loi Actionnaires.
- 9.2. L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes en conformité avec la Loi, la Loi Actionnaires et les présents Statuts. Le conseil d'administration est obligé de convoquer une assemblée générale des actionnaires, si les actionnaires représentant au moins 10% du capital social le requièrent par écrit et l'indiquer dans l'ordre du jour.



9.3. Les actionnaires se réuniront suite à l'émission d'une convocation (y compris, si nécessaire, sa publication) en conformité avec les présents Statuts, la Loi et la Loi Actionnaires.

La convocation sera publiée dans les délais et en vertu des dispositions de la Loi Actionnaires.

La convocation envoyée aux actionnaires contiendra les détails requis par la Loi Actionnaires.

- 9.4. Les actionnaires représentant au moins 5% du capital social de la Société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale et ont le droit de déposer un projet de résolutions en relation avec ces points inclus ou à inclure à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous réserve des conditions et procédures prévues and la Loi Actionnaires.
- 9.5. Dans les quinze (15) jours suivants l'assemblée générale, la Société publiera sur son site internet les résultats des votes établis conformément aux présents Statuts et à la Loi Actionnaires. Dans le cas où aucun des actionnaires ne requière une comptabilisation totale des votes, la Société peut seulement révéler le résultat des votes nécessaires afin d'assurer que la majorité des votes a été obtenue pour chaque résolution.
- 9.6. Sauf stipulation contraire de la Loi, de la Loi Actionnaires ou des Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votants présents ou représentés, sans tenir compte du nombre d'actions présentes ou représentées lors de l'assemblée.
- 9.7. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires de la Société sous réserve des conditions de quorum et de vote requises par la Loi, la Loi Actionnaires et les Statuts et, le cas échéant, des droits des propriétaires de chaque classe d'Actions.
- 9.8. Seules les personnes qui sont actionnaires de la Société à minuit (heure de Luxembourg) le quatorzième (14 e) jour calendaire précédant la date de l'assemblée générale des actionnaires en question (la "Date d'Enregistrement") et qui ont fait part de leur intention de participer à l'assemblée générale des actionnaires considérée y compris le nombre d'Actions que ces actionnaires détiennent à la Date d'Enregistrement et qui agissent en conformité avec les procédures établies dans les convocations peuvent voter à l'assemblée.

Les actionnaires qui ont été enregistrés comme actionnaire à la Date d'Enregistrement ont le droit de transférer les Actions qu'ils détiennent et ne sont soumis à aucune obligation de bloquer ces Actions afin d'être autorisés à participer au vote.

- 9.9. Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée générale des actionnaires (y compris tous autres règlements et modalités concernant la mise à disposition de formulaires de procuration afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de vote), sous réserve en et conformité avec la loi luxembourgeoise, les dispositions de la Loi Actionnaires et les présents Statuts.
- 9.10. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, un actionnaire à la Date d'Enregistrement peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit une autre personne physique ou morale qui ne sera pas nécessairement un actionnaire lui-même pour assister et voter à l'assemblée générale en son nom. Les détails de la procédure de vote par le biais d'une procuration seront détaillées dans la convocation.
- 9.11. Si tous les actionnaires de la Société sont présents et représentés à une assemblée générale d'actionnaires et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, l'assemblée générale peut être tenue sans avis de convocation préalable.

Art. 10. Conseil d'Administration de la Société.

- 10.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres et un maximum de dix-huit (18) membres. Les membres du conseil d'administration peuvent ne pas être des actionnaires de la Société.
- 10.2. Le conseil d'administration sera divisé en trois classes (Classe I, Classe II et Classe III) comprenant en principe le même nombre d'administrateurs. Lors de chaque assemblée générale annuelle des actionnaires, les successeurs aux classes d'administrateurs dont la fonction prend fin à cette l'assemblée générale seront élus par une majorité simple pour une période de trois ans.
- 10.3. Aussi longtemps que les Actions Ordinaires seront admises à la négociation sur un marché, le conseil d'administration devra se conformer aux règles d'indépendance fixées par ce marché.
- 10.4. Les actionnaires de la Société devront déterminer le nombre des membres du conseil d'administration, leur rémunération et la durée de leur fonction.
- 10.5. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront élire, par un vote à la majorité simple, un administrateur en remplacement jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.
- 10.6. L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe et des jetons de présence et décider sur proposition du conseil d'administration, la prise en charge des dépenses encourues par les administrateurs pour assister aux réunions.

Le conseil d'administration est également autorisé à rémunérer les administrateurs pour des fonctions ou missions spéciales.

10.7. La Société indemnisera, dans la mesure la plus large permise par la législation luxembourgeoise, tout administrateur ainsi que tout ancien administrateur, et tout responsable de la Société, des frais, charges et dépenses, raisonna-



blement engagés par lui pour la défense de tous actions, procès ou procédures civiles, pénales ou administratives (ce qui inclut les procédures d'appel ou les enquêtes), auxquels il aura été partie, ou pourra être partie soit en raison de sa qualité d'ancien ou d'actuel administrateur de la Société ou responsable de la Société soit en raison des décisions prises ou des omissions commises en cette qualité.

Nonobstant ce qui précède, et conformément à la Loi, l'ancien ou l'actuel administrateur ou le responsable de la Société n'aura droit à aucune indemnisation s'il est finalement condamné pour négligence grave, fraude, dol, malhonnêteté ou pour une infraction pénale ou s'il apparaît finalement qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi et avec la conviction raisonnable qu'il agissait dans le meilleur intérêt de la Société.

- 10.8. Le droit à indemnisation prévu au paragraphe 10.7 sera maintenu en cas de transaction au titre de tous actions, procès ou procédures civiles, pénales ou administratives (ce qui inclut les procédures d'appel ou les enquêtes).
- 10.9. Les dispositions susvisées aux paragraphes 10.7 et 10.8 bénéficieront également aux héritiers et ayants droits de l'ancien ou de l'actuel administrateur ou responsable de la Société et sont sans préjudice de tous autres droits à indemnisation dont il pourrait disposer par ailleurs.
- 10.10. Sous réserve des procédures dont le conseil d'administration pourrait décider la mise en place dans le futur, les sommes engagées dans le cadre de la préparation et de la mise en oeuvre de la défense contre tous actions, procès ou procédures rentrant dans le champ d'application du paragraphe 10.7 pourront être avancées par la Société à l'ancien ou à l'actuel administrateur ou le responsable de la Société, à condition que ce dernier s'engage par avance et par écrit à l'égard de la Société à lui restituer l'intégralité des sommes s'il s'avère en définitive qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du paragraphe 10.7; ou en encore s'il s'avère que les sommes avancées excédent les sommes déjà exposées ou qui restent à payer en relation avec ces procédures.
- 10.11. Le conseil d'administration peut adopter des règles procédure du conseil (les «Règles Internes») fixant, entre autres, des règles de procédure supplémentaires pour la tenue des réunions et la prise de décisions du conseil.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

- 11.1. Le conseil d'administration de la Société choisira un président parmi ses membres (le «Président») et un ou plusieurs vice-présidents et devra déterminer la durée de leurs fonctions, laquelle ne devra pas excéder la durée de leur mandat d'administrateur.
- 11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront présidées par le Président, ou en l'absence du Président, par un vice-président. En l'absence du Président et du vice-président, le conseil d'administration devra nommer par un vote à la majorité un président temporaire pour la réunion en question.
- 11.3. Le conseil d'administration de la Société peut choisir un secrétaire, qui peut ne pas être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.
- 11.4. Le conseil d'administration se réunira, sur la convocation du Président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 11.5. Une convocation sera adressée à tous les administrateurs pour toute réunion du conseil d'administration au moins deux (2) Jours Ouvrables (définis comme étant tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour pendant lequel les institutions bancaires au Grand-Duché de Luxembourg sont autorisées ou obligées par la loi ou un règlement de fermer) avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée de manière succincte dans l'avis de convocation. La convocation sera adressée à chaque administrateur et pourra être faite par remise en main propre, par téléphone, par message téléphonique, par courrier, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identité de la personne auteur du document. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration qui se tiennent aux jours, heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.
- 11.6. Il peut être renoncé à la convocation moyennant l'assentiment de chaque administrateur, ou de son représentant, par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identité de la personne ayant donné son accord. Un administrateur de la Société sera considéré comme ayant renoncé à l'avis de convocation, s'il est présent ou est représenté lors de la réunion et s'il confirme avoir été dûment informé, et avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion.
- 11.7. Chaque administrateur pourra, pour toute réunion du conseil d'administration, désigner un autre administrateur pour le représenter et voter en ses nom et place, un même administrateur ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues. La désignation du représentant se fera par écrit, c'est-à-dire par un écrit original, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication assurant l'authenticité du document ainsi que l'identification de la personne ayant donné procuration. Le mandat n'est valable que pour une seule séance.
- 11.8. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées des administrateurs présents ou représentés. Aucun des membres du conseil, en ce compris le Président du conseil d'administration et les vice-présidents, n'a une voix prépondérante en cas de situation de blocage.



- 11.9. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler. Un administrateur participant à une réunion par un tel moyen sera considéré comme étant présent à la réunion pour le quorum et les votes. Sauf dispositions contraires de la Loi, une telle réunion du conseil d'administration sera valable et effective quel que soit le nombre d'administrateurs (ou de leurs représentants dûment nommés) présents physiquement au même lieu.
- 11.10. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront valables et les engageront de la même manière que si les décisions prises l'ont été lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique qui ensemble constitueront les procès-verbaux de ces résolutions. Ces résolutions ainsi prises peuvent être prouvées par lettre, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité du document et l'identification des membres du conseil d'administration qui ont signés le document.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

- 12.1. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le secrétaire de la Société ou tout membre du conseil d'administration qui a présidé ladite réunion.
- 12.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire de la Société ou tout membre du conseil d'administration qui a présidé ladite réunion.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

13.1. Le conseil d'administration de la Société détient les pouvoirs les plus étendus afin d'administrer et gérer la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, ou par les Statuts aux actionnaires de la Société sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Comités.

- 14.1. Le conseil d'administration peut décider de créer un ou plusieurs comités dont il fixe les pouvoirs et les devoirs. Ces comités pourront le cas échéant considérer les affaires soumises par le conseil. Aussi longtemps que les Actions Ordinaires seront admises à la négociation sur un marché, les comités mis en place par le conseil d'administration devront se conformer aux règles qui leur sont applicables et notamment aux règles d'indépendance fixées par ce marché.
- 14.2. Chaque comité devra être constitué d'un ou de plusieurs administrateurs de la Société, choisis par le conseil d'administration, lequel désignera également un président pour chaque comité. Les membres de chaque comité désigneront un secrétaire qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux et de l'envoi des convocations pour toutes les réunions du comité et qui pourra réaliser d'autres missions requises le cas échéant par le comité. Cette personne peut, mais n'a pas besoin d'être un membre du comité. Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs administrateurs comme membres suppléants de ce comité, qui pourront remplacer tout membre absent ou destitué ou tout autre membre à toute réunion du comité. Tout comité peut être supprimé ou rétabli par le conseil d'administration.
- 14.3. Le conseil d'administration de la Société peut, en prenant les résolutions appropriées conformément aux Statuts, et sans qu'il soit nécessaire d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, nommer une personne, administrateur ou non, pour réaliser des missions spécifiques à tout niveau au sein de la Société.

Art. 15. Directeurs.

15.1. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société dans la conduite de ces affaires à un ou plusieurs directeurs généraux ou autres agents (les «Directeurs») qui peuvent ensemble constituer une direction générale. Les Directeurs représenteront et engageront la Société selon les conditions et pour une période déterminés par le conseil d'administration. Un Directeur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par le conseil d'administration et ce indépendamment de toute relation contractuelle nouée par ailleurs avec ce Directeur dans certaines circonstances.

Art. 16. Engagements par signatures.

16.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute personne déléguée par le conseil d'administration agissant dans la limite de ses pouvoirs. Les dispositions de l'Article 16 sont sans préjudice de toute décision particulière prise en lien avec le signataire autorisé de la Société en cas de délégation de pouvoirs aux Directeurs ou de procuration par le conseil d'administration conformément à l'Article 15.

Art. 17. Conflits d'intérêts.

- 17.1. Aucun contrat ou aucune opération entre la Société et tout autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société a des intérêts ou est un administrateur, associé, dirigeant ou employé de telle société ou entreprise.
- 17.2 Tout administrateur de la Société exerçant les fonctions d'administrateur, d'associé, de dirigeant ou d'employé de telle société ou entreprise avec laquelle la Société a conclu des contrats ou s'est engagée ne saurait, en raison de ces seuls liens avec ces sociétés ou entreprises, être empêché de voter ou d'agir sur toute question concernant ces contrats et ces autres affaires.



- 17.3. L'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en informer le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.
- 17.4. Le rapport obligatoire prévu au paragraphe 17.3 ne s'applique pas si les opérations concernées sont faites dans le cours normal de l'activité de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Réviseurs d'entreprises.

- 18.1. Le contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés et de la concordance du rapport de gestion avec les comptes sera confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne pouvant dépasser trois (3) ans.
 - 18.2. Les réviseurs d'entreprises seront rééligibles.
 - 18.3. Ils consigneront le résultat de leur contrôle dans les rapports exigés par la Loi.

Art. 19. Exercice social.

19.1. L'année sociale de la Société débutera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Affectations des bénéfices.

- 20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% qui seront affectés à la réserve prévue par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve aura atteint 10% du capital social. Si à tout moment, pour quelque raison que ce soit, la réserve tombe à moins de 10% du capital social de la Société, cette allocation sera reprise jusqu'à ce que la réserve atteigne 10% du capital social de la Société.
- 20.2. Le surplus du bénéfice net sera affecté par l'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration.
- 20.3. Les dividendes peuvent être payés en dollars américains ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société, aux lieux et aux moments arrêtés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de distribuer des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.
- 20.4. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 21. Dissolution et liquidation.

21.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des actionnaires de la Société prise de la même manière que pour la modification des Statuts. Au cas où la Société serait dissoute, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ayant décidé de la liquidation. Cette assemblée générale des actionnaires de la Société devra déterminer les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 22. Loi applicable et juridiction.

22.1. Toutes les questions non expressément prévues dans ces Statuts seront déterminées en conformité avec la Loi. Toutes les contestations qui peuvent s'élever, durant la durée de la Société ou lors de sa liquidation, entre actionnaires, entre les actionnaires et la Société, entre actionnaires et administrateurs ou liquidateurs, entre administrateurs et liquidateurs, entre administrateurs ou entre liquidateurs, de la Société, en raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social. A cet effet, tout actionnaire, administrateur et liquidateur sera tenu de faire élection de domicile dans l'arrondissement du tribunal du siège social et toutes les assignations ou significations seront régulièrement délivrées à ce domicile élu, sans avoir égard au domicile actuel; à défaut d'élection de domicile, les assignations ou significations seront valablement faites au siège social de la Société.

Les dispositions qui précèdent ne préjudicient pas du droit de la Société d'agir contre les actionnaires, administrateurs ou liquidateurs de la Société devant toutes autres juridictions ayant compétence à cet effet à un autre titre et de faire toutes assignations ou significations par d'autres moyens permettant au défendeur d'assumer sa défense.

| 22.2. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française de ces Statuts, la version anglaise | prévaudra |
|--|-----------|
| Votes pour | 1.021.644 |
| Votes contre | , |
| Abstentions | 1 |

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé Hôhnel, Richardville, Acosta, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2012. Relation: LAC/2012/40918. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124152/1035.

(120165327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Apollo Warehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 168.838.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123894/11.

(120165802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Ralt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.678.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth of September.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr. Ragnar NORBÄCK, residing in at Kaplansbacken 3 (6tr) 26, SE-11224 Stockholm, hereby represented by Mr. Laurent BARNICH, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. RALT S.A., a limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg') under the number B 71.678, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, on the 24 th September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 901 of the 29 th November 1999;
- II. the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares without nominal value all shares fully paid up;
 - III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;
- IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;
 - V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:
 - that all assets have been realised;
 - that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.
 - VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;



VII. full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandate:

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine (Grand-Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Ragnar NORBÄCK, demeurant à Kaplansbacken 3 (6tr) 26, SE-11224 Stockholm, représenté par Mr. Laurent BARNICH, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société RALT S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.678, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 24 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 29 novembre 1999;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées;

III. le comparant est l'actionnaire unique de la Société;

IV. le comparant a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. le comparant, étant l'unique associé de la Société et agissant comme liquidateur de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;
 - VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine ou à n'importe quelle adresse choisie par les associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44084. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124328/88.

(120165968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Medtronic Advanced Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.224,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 164.592.

Suite à plusieurs conventions d'apports de parts du 30 novembre 2011, du 1 ^{er} décembre 2011, du 3 décembre 2011, du 6 décembre 2011 et du 14 décembre 2011 et une convention de distribution de parts du 17 décembre 2011, l'ensemble des 13.890 (treize mille huit cent quatre vingt-dix) parts sociales de la Société détenues jusqu'à lors par Medtronic PS Acquisition LLC, Medtronic International, Ltd. et Medtronic, Inc., respectivement 12.500, 895 et 495 parts sociales, ont été transférées comme suit:

- 1. Sur l'ensemble des 13.890 parts sociales de la Société, Medtronic, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 710 Medtronic Parkway, 55432 Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Minnesota Secretary of State» sous le numéro de société S-164 et Medtronic International, Ltd, une société, régie par lois de l'Etat du Delaware, ayant son principal établissement au 710 Medtronic Parkway, 55432 Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de société 0823805 ont transféré 1390 (mille trois cent quatre-vingt dix) parts sociales à Medtronic International Technology, Inc., une société régie par les lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 710 Medtronic Parkway, 55432 Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 30 novembre 2011.
- 2. Medtronic International Technology, Inc. a ensuite transféré ses 1390 parts sociales de la Société à Medtronic B.V., une société néerlandaise à responsabilité limitée, ayant son siège statutaire à Kerkrade, Pays-Bas et son siège social à Earl Bakkenstraat 10, 6422 PJ Heerlen, Pays-Bas, avec effet au 1 er décembre 2011.
- 3. Medtronic B.V. a ensuite transféré ses 1390 parts sociales de la Société à Medtronic Holding Switzerland GmbH, une société à responsabilité limitée existant valablement sous les lois de la Suisse ayant son siège social situé à c/o Acton Treuhand AG, Innere Güterstrasse 4, 6304 Zug, Suisse, avec effet au 3 décembre 2011.
- 4. Sur l'ensemble des 1390 parts sociales de la Société, Medtronic Holding Switzerland GmbH a ensuite transféré, d'une part, 1042 parts sociales à Medtronic CV LLC, une société à responsabilité limitée, régie par lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 4656390 et transféré d'autre part, 348 parts sociales à Medtronic AF acquisition LLC, une société à responsabilité limitée, régie par lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Delaware Secretary of State» sous le numéro de dossier 4650307, avec effet au 6 décembre 2011.
- 5. Medtronic CV LLC et Medtronic AF acquisition LLC ont ensuite respectivement transféré les 1042 parts sociales de la Société et les 348 parts sociales de la Société à Medtronic IP Holding Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 152.796 avec effet au 14 décembre 2011.
- 6. Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l. a ensuite transféré ses 1390 parts sociales de la Société à Medtronic PS Acquisition LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal établissement au 1209 Orange street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite près du "Delaware Secretary of State" sous le numéro de société 5027312, avec effet au 17 décembre 2011.
- 7. Medtronic PS Acquisition LLC a ensuite transféré ses 13.890 parts sociales de la Société à Medtronic IP Holding Luxembourg S.à r.l., avec effet au 17 décembre 2011.

Dès lors, depuis le 17 décembre 2011, les parts sociales de la Société sont distribuées comme suit:

Medtronic IP Holding International Luxembourg S.à r.l. détient l'ensemble des 13.890 (treize mille huit cent quatre vingt-dix) parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'un dollar américain et soixante cents (1,6 USD) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 Septembre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012124227/54.

(120165624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Achmea Re Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.643.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Actionnaire unique de Achmea Re Management Company S.A. (la «Société») a prononcé la clôture de la liquidation volontaire de la Société en date du 3 septembre 2012.

L'Actionnaire unique de la Société a décidé que les livres comptables et les documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, au 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Achmea Re Management Company S.A., en liquidation volontaire

Référence de publication: 2012123906/16.

(120165846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

AIV SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 127.762.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 26 septembre 2012

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978, à Deventer aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri. L-1724 Luxembourg, en tant que Président du conseil d'administration et ce avec effet au 6 octobre 2010.

À Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012123912/15.

(120165873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 368.800,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissioné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 17 septembre 2012.
- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.
- Mme Alix VAN ORMELINGEN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- Mark PHILLIPS, Gérant
- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante
- Mark FLAHERTY, Gérant



Pour extrait conforme A Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124048/23.

(120165929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Barcafé, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 21, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 72.057.

En date du 16 août 2012, Monsieur Christophe Mignani a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barcafé SA

Référence de publication: 2012123940/10.

(120165920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Ysland Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 171.617.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Jean-Stéphane LEGRAS, né le 18 février 1965 à St. Martin de Fontenay (Calvados), demeurant au 215, Montée de Cachène à F-13100 Saint-Marc-Jaumegarde.

Lequel comparant a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts:

- **Art. 1** er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes activités de nature économique (à l'exclusion de toute activité de nature patrimoniale) se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ayant le même objet qu'elle, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: "YSLAND S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent mille euros (5.500.000 €), divisé en cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales de cent euros (100 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.



Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance qui sera tenu de se réunir aussi souvent que l'intérêt social l'exige et au minimum une fois tous les deux (2) mois. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes de disposition et d'administration et toutes opérations conformément à l'intérêt social et à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.



Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, savoir M. Jean-Stéphane LEGRAS, précité, et ont été libérées intégralement à leur valeur nominale de EUR 100, par un apport en nature fait par le souscripteur, consistant en l'apport de:

- 4.179 actions représentant 43,81% de la société par actions simplifiée de droit français dénommée «VARJEA SAS» ayant son siège social à F-72160 Connerre, Route de Paris, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 434 443 826.

Lequel apport n'a pas fait l'objet d'un rapport par un réviseur d'entreprises, mais a été évalué à EUR 5.500.000 par l'apporteur sur le vu du dossier financier clos au 31 décembre 2011 établi en date du 7 mai 2012 par AGMC Experts Comptables.

et sur base d'un certificat d'apport établi par Mr Jean-Stéphane Legras daté du 24 septembre 2012 joint en annexe au présente acte ensemble le susdit dossier financier.

La nouvelle société ainsi constituée a été agréée en qualité de nouvelle associée de la société VARJEA SAS par décision unanime des associés en date du 24 septembre 2012, le droit de préemption prévu par l'article 12 des statuts de la société VARJEA SAS ayant été purgé.

La preuve du transfert des susdites actions de la société VARJEA SAS par Mr Jean-Stéphane LEGRAS à la société YSLAND Sàrl ci-avant constituée, a été rapportée au notaire instrumentant par une lettre d'engagement du président de la susdite société française dont une partie des actions représentatives du capital social viennent d'être apportées à la société YSLAND Sàrl, à faire le nécessaire en vue du transfert effectif au nom de la société YSLAND Sàrl dès réception d'une acte notarié constatant lesdits apports, laquelle lettre d'engagement reste annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 5.000,-.

Résolution de l'associé unique

- 1. La société est gérée par deux gérants.
- 2. Sont nommés gérants de la société:
- M. Jean-Stéphane Legras, né le 18 février 1965 à St. Martin de Fontenay (Calvados), demeurant au 215, Montée de Cachène à F-13100 Saint-Marc-Jaumegarde;
 - Mme Colette Wohl, née le 18 février 1959, demeurant professionnellement au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg.
 - 3. Le mandat des gérants est gratuit.
 - 4. La société a son siège à L-2449 Luxembourg, 5, bd Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J.-S. Legras et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. LAC/2012/44765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.



POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012125648/152.

(120166717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Beaurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.432.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2011

a) Le commissaire aux comptes REVILUX S.A. est révoqué avec effet immédiat.

La société "BDO, Tax & Accounting S.A.", 2, Avenue du Général De Gaulle, L-1653 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour l'exercice qui débute le 1 ^{er} janvier 2011.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

b) L'Assemblée à l'unanimité des voix, décide de renouveler le mandat des Administrateurs, à savoir:

Monsieur Mauro GIALLOMBARDO, Administrateur-Président, demeurant professionnellement au 2, place de France, L-1538 Luxembourg.

Monsieur Luca VALENTINI, Administrateur, demeurant professionnellement au 2, place de France, L-1538 Luxembourg.

Madame Valeria GIALLOMBARDO, Administrateur, demeurant professionnellement au 56, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 07 septembre 2012.

Référence de publication: 2012123946/22.

(120165868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Luxenburger Chapes S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LEITZ concept S.à r.l.).

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 114.844.

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois LMproject S.A., ayant son siège social au 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 19 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 132.861,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel LEITZ, employé privé, né le 9 novembre 1972 à Luxembourg, demeurant au 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach.

Laquelle comparante est la seule et unique associé de la société à responsabilité limitée «Leitz Concept S.à r.l.» avec siège social à L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs, constituée suivant acte reçu par Maître Léon THOMAS dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés numéro 1036 en date du 27 mai 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 114.844,

suivant la cession de parts sociales par acte sous seing privé, en date du 1 ^{er} septembre 2012, laquelle cession, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement;

Monsieur Michel LEITZ, en sa qualité de gérant, a déclaré accepter, au nom de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, cette cession déclarant qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

L'associée unique a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

123868



Cession de parts

La société anonyme LMproject S.A., prénommée, cède par les présentes vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Randolf LUXENBURGER, chapiste, carreleur et façadier, né le 2 février 1973 à Saarlouis (D), demeurant à D-66793 Saarwellingen, 118 Bahnhofstrasse, ici représenté par Géraldine NUCERA, employé privée, demeurant professionnellement au L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé faite à Luxembourg et donnée le 7 septembre 2012, laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement, et qui accepte au nom et pour le compte de son mandant;

Prix:

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre les parties et que les cédant reconnaissent et déclarent avoir reçu des cessionnaires avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire, ce dont quittance et titre par les cédants.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur Michel LEITZ, prénommé, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales, et déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Du fait de la prédite cession, Monsieur Randolf LUXENBURGER, prénommé, est devenu associé de la société, ici représenté par son mandataire.

Les associés ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale en «Luxenburger Chapes S.à r.l.» et modifient par conséquent l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 3. La société prend la dénomination de «Luxenburger Chapes S.à r.l».

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société et modifie par conséquent l'article 2 des statuts de la société comme suit:

« Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de pose de chapes et d'isolation.

En outre, la société pourra effectuer des travaux de revêtements de sols et tous travaux y relatifs.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»»

Troisième résolution

Les associés nomment aux fonctions de gérants:

- Gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Monsieur Michel LEITZ, prénommé, né le 9 novembre 1972 à Luxembourg, demeurant au 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach,

- Gérants techniques pour une durée indéterminée:
- 1. Monsieur Michel LEITZ, prénommé, né le 9 novembre 1972 à Luxembourg, demeurant au 4, rue des Tanneurs, L-6491 Echternach,
- 2. Monsieur Randolf LUXENBURGER, prénommé, né le 2 février 1973 à Saarlouis (D), demeurant à D-66793 Saarwellingen, 118 Bahnhofstrasse.

La société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et celle du gérant administratif avec pouvoir de délégation réciproque.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 950,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.



Signé: M. LEITZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42328. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124209/86.

(120165922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.735.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 18. September 2012

Der Verwaltungsrat hat in seiner Sitzung vom 18. September 2012

Herr Wilfried Hollmann mit Berufsadresse Heinrich-Strunk-Str. 77, D - 45143 Essen zum Präsidenten des Verwaltungsrates

Und

Herr Jean-Claude Ast mit Berufsadresse 123, rue de Bonnevoie, L - 1261 Luxembourg zum Vize-Präsidenten des Verwaltungsrates ernannt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, den 25. September 2012.

COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2012124001/18.

(120165923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

CVCIGP II JHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.458.321,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.050.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 septembre 2012

- 1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CVCIGP II IHC S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012124009/17.

(120165876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Luxembourg Institute for Financial Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 80.450.

Extrait du Procès - verbal de l'assemblée générale statutaire du 16 mars 2012.

Le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Marc BOLAND (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Le mandat d'administrateur de Messieurs Karl LOUARN et Joeri STEEMAN (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Frédéric MONCEAU (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans.



Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012124194/19.

(120165383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

DLP Law Firm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse. R.C.S. Luxembourg B 171.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124023/11.

(120165797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Penalty-Football & More, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 25, rue Jean Wolter. R.C.S. Luxembourg B 110.041.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

le dix-neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Marc GRAF, ouvrier, né à Bettembourg, le 22 juin 1967, demeurant au 5, op Fankenacker, L-3265 Bettembourg

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société «PENALTY FOOTBALL & MORE S.à r.l.» (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 25, rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 110 041, constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 11 août 2005, lequel fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 décembre 2005, sous le numéro 1462 et page 70166 et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis son acte de constitution;
- 2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune, intégralement libérées en numéraire;
 - 3.- Que l'activité de la Société a cessé définitivement depuis le 31 août 2012;
 - 4.- Que dès lors et en tant qu'associé unique, il déclare dissoudre ladite société avec effet rétroactif au 31 août 2012;
- 5.- Qu'il déclare en outre que tout le passif de la Société «PENALTY FOOTBALL & MORE S.à r.l.» envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné et qu'il se trouve investi de tout son actif de façon à ce que la liquidation de cette dernière puisse être considérée comme étant terminée, avec effet rétroactif au 31 août 2012, sous réserve du fait qu'il sera personnellement tenu de tout passif ainsi que de tout autre engagement actuellement inconnu de la Société;
- 6.- Que décharge pleine et entière lui est accordé, en tant que seul et unique gérant de la Société présentement dissoute, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;
- 7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse suivante: 5, op Fankenacker, L-3265 Bettembourg.
 - 8.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique, s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.



Signé: M. GRAF, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12295. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012124298/43.

(120165915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.963,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 152.051.

Extrait des décisions des associés de la Société en date du 4 septembre 2012

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 4 septembre 2012 que l'associé de la Société, Strategie Value Master Fund, Ltd, a transféré, avec effet au 19 septembre 2012, une partie de sa participation détenue dans la Société comme suit:

- 278.136 parts sociales ayant une valeur nominale de €0.10, à Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son adresse au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149701.

Il échet donc de constater qu'au 19 septembre 2012, l'associé Stratégic Value Master Fund, Ltd détient 523.620 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012124041/22.

(120165919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon. R.C.S. Luxembourg B 111.140.

.C.S. Luxellibourg B 111.14

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 17 septembre 2012, que:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 140.875, a démissioné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.
- M. Mark PHILLIPS, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2012.
- Mme Alix VAN ORMELINGEN, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 17 septembre 2012.

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 17 septembre 2012:

- Mark PHILLIPS, Gérant
- Alix VAN ORMELINGEN, Gérante
- Mark FLAHERTY, Géran

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124050/23.

(120165930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.



Hollybridge Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 127.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124145/9.

(120165621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Expanding International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.797.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Luca Checchinato, Madame Manuela D'Amore et Monsieur Marco Gostoli, tous résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, ont présenté la démission de leur fonction d'administrateur en date du 17 septembre 2012.

Il résulte des actes de la Société que le commissaire aux comptes, à savoir ComCo S.A., a présenté sa démission en date du 17 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012124072/17.

(120165872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Global Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 159.765.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé, en date du 18 septembre 2012, tout office de domiciliation fourni à la société:

GLOBAL ENERGY HOLDING S.à r.l.,

enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B159 765,

et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012124104/14.

(120165858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Gescom Service, Société Anonyme, (anc. D.E.C.G.M. S.A.).

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 127.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 14 août 2012

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale de la société que la société transfert son siège social au 1, rue des Foyers à L - 1537 Luxembourg.

Pour Gescom Service SA

Benoît Umé

Administrateur Unique

Référence de publication: 2012124113/14.

(120165747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.



VEE Estepona A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 123.743.

Im Jahre zweitausendzwölf, am dritten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der "VEE Estepona AG", einer Aktiengesellschaft ("société anonyme") (hiernach die "Gesellschaft"), mit noch derzeitigem eingetragenem Gesellschaftssitz in 50, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 123.743, gegründet am 18. Dezember 2006 durch eine notarielle Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 446 vom 24. März 2007.

Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmalig abgeändert, gemäß einer notariellen Urkunde aufgenommen am 02. Juli 2009, und welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1618 vom 21. August 2009, veröffentlicht wurde

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Cornelia METTLEN, Angestellte, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, eröffnet (die "Vorsitzende"),

welche Frau Marie-Line SCHUL, Angestellte, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, als Schriftführer ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Damien MATTUCCI, Angestellter, mit Geschäftsadresse in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, als Stimmzähler.

Nachdem das Gremium der Versammlung nunmehr aufgestellt wurde, bittet die Vorsitzende den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Gegenwärtige Versammlung wurde ordnungsgemäß, am 9. August 2012, durch Einberufungsschreiben, welches allen eingetragenen Aktionären der Gesellschaft, gemäß der in der Satzung der Gesellschaft vorgeschriebenen Frist von drei (3) Wochen vor dem Tag der Versammlung zugegangen sind, einberufen.

Dieses Einberufungsschreiben wurde der Versammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

II. Die anwesenden oder repräsentierten Gesellschafter, die Vertreter der repräsentierten Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste festgehalten; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Vertreter der Gesellschafter, das Gremium der Versammlung und den unterzeichneten Notar, bleibt der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Die Vollmachten der repräsentierten Gesellschafter bleiben der vorliegende Urkunde ebenfalls beigefügt nachdem sie "ne varietur" durch den jeweiligen Vertreter und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde.

- III. Wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, sind bei dieser Generalversammlung sämtliche sieben Millionen siebenhundertachtundzwanzigtausend (7.728.000) ausgegebenen Aktien, welche das gesamte Stammkapital der Gesellschaft in Höhe von neun Millionen sechshundertsechzigtausend Euro (9'660'000.- EUR) darstellen, anwesend oder vertreten, so dass die Versammlung gültig über die Tagesordnungspunkte entscheiden kann.
 - IV. Die heutige Tagesordnung umfasst folgende Punkte:
- a. Verlegung des Sitzes der Gesellschaft von 50, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg nach 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen und Anpassung von Artikel 2, Absatz 2 der Statuten der Gesellschaft, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

,, Art. 2.

- 2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft liegt in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. An einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg kann derSitz durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschaft verlegt werden."
- b. Ermächtigung der Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft, Beschlüsse im Umlaufverfahren zu fassen und Einfügung eines neuen vierten Absatzes in Artikel 18 der Gesellschaftsstatuten, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

" Art. 18.

4. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die während einer Verwaltungsratssitzung getroffen wurden. Die Anerkennung kann in einem einzelnen oder in verschiedenen Dokumenten erfolgen."

Der bisherige Absatz 4 wird Absatz 5.

c. Rücknahme der Ernennung von AAD Fiduciaire S.à r.l. und stattdessen Ernennung der HRT Révision S.A. als Aufsichtskommissar der Gesellschaft.

Nachdem alle Tagesordnungspunkte diskutiert wurden, fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von 50, Val Fleuri, L-1526 Luxemburg nach 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, zu verlegen.



In diesem Zusammenhang beschließt die Generalversammlung weiterhin, Artikel 2, Absatz 2 der Gesellschaftsstatuten anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

" Art. 2.

2. Der eingetragene Sitz der Gesellschaft liegt in der Gemeinde Strassen, Großherzogtum Luxemburg. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrates verlegt werden. An einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg kann der Sitz durch einen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschaft verlegt werden."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft zu ermächtigen, Beschlüsse im Umlaufverfahren zu fassen. Derartige Beschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, sollen dieselbe Bedeutung haben wie Beschlüsse, welche während einer Verwaltungsratssitzung gefasst wurden.

In diesem Zusammenhang beschließt die Generalversammlung weiterhin, Artikel 18, Absatz 4 der Gesellschaftsstatuten anzupassen, welcher von nun an wie folgt lauten wird:

" Art. 18.

4. Schriftliche Beschlüsse, die von allen Verwaltungsratsmitgliedern anerkannt und unterzeichnet wurden, haben die gleiche Wirkung wie Beschlüsse, die während einer Verwaltungsratssitzung getroffen wurden. Die Anerkennung kann in einem einzelnen oder in verschiedenen Dokumenten erfolgen."

Der bisherige Absatz 4 wird Absatz 5.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass während der Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 21. Mai 2012 versehentlich "AAD Fiduciare S.à r.l." als Aufsichtskommissar der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2012 ernannt wurde.

Die Generalversammlung beschließt, die Ernennung von "AAD Fiduciare S.à r.l." als Aufsichtskommissar der Gesellschaft zurückzunehmen und stattdessen, wie in den vergangenen Jahren, "HRT Révision S.A.", mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer 51.238, als Aufsichtskommissar der Gesellschaft zu ernennen.

Das Mandat endet bei der Jahreshauptversammlung, welche über den Jahresabschluss 2012 berät.

Nachdem alle Tagesordnungspunkte abgehandelt wurden, wird die Versammlung geschlossen.

DARAUFHIN wurde die vorliegende Urkunde in Strassen, Großherzogtum Luxemburg, am neuen Sitz der Gesellschaft und am eingangs genannten Datum aufgenommen.

Nachdem die Urkunde den Erschienenen vorgelesen wurde, unterzeichneten sie zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: C. METTLEN, M.L. SCHUL, D. MATTUCCI, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. September 2012. Relation: EAC/2012/11561. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012124426/94.

(120165613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Global Mining S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 153.215.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé, en date du 18 septembre 2012, tout office de domiciliation fourni à la société:

GLOBAL MINING S.à.r.l.,

enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B153 215,

et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012124115/14.

(120165857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.



Gounot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 144.478.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dorothée PRIVAT en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 août 2012 et nomme comme nouvel administrateur Monsieur John Elliott, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres.

L'Assemblée lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124117/16.

(120165807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Nederfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.777.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 septembre 2012

- 1. Madame Mounira MEZIADI, a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 2. Madame Monique JUNCKER, a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 3. Monsieur Hans DE GRAAF, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 4. La société à responsabilité limitée, COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Veuillez noter que la nouvelle adresse de la société à responsabilité limitée, COMCOLUX S.à r.l., commissaire aux comptes, est dorénavant la suivante:

- 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour NEDERFIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012124266/24.

(120165926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Patrimoine Les Bleuets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 91.895.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2012, LAC/2012/44349, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "PATRIMOINE LES BLEUETS S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 328 du 26 mars 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés par la suite.

La mise en liquidation de la société a été décidée suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire instrumentaire, en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1138 du 4 mai 2012.



a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Référence de publication: 2012126693/23.

(120167015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

GPI HOLDING, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.764.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société GPI HOLDING, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 23 août 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 25 septembre 2012.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur actuellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124118/17.

(120165971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

H.P.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 28.094.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour la société Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012124129/14.

(120165788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Rhea Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 160.242.

I. Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 septembre 2012 au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen

4 ème Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Madame Cornelia METTLEN, le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc LIBOUTON et de Madame Brigitte DENIS ainsi que celui du Commissaire aux Comptes de Madame Annette MICHELS jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année 2017.

II. Extrait du Conseil d'Administration tenu le 20 août 2012

3 ème Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Madame Cornelia METTLEN, administrateur, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen. Cette dernière assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société.



III. Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs, Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Marc LIBOUTON et Madame Brigitte DENIS, ayant désormais leur adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RHEA LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012126731/23.

(120166713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

H.P.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 28.094.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012124130/14.

(120165789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

STREAM Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 171.619.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwölf, den elften Tag des Monats September.

Vor uns Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz zu Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., eine Aktiengesellschaft (société anonyme), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 96.272,

hier vertreten durch:

Herr Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Hinderhausen 82, in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, und;

Frau Petra HOFFMANN, Angestellte, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Hinderhausen 82, in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, vertreten durch Herr Hermann-Josef LENZ, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift erteilt am 10.September 2012.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "STREAM Real Estate S.A.".

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegen; diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keinster Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.



Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung, das Management und die Entwicklung von Immobilien sowie Investments im Immobilienbereich.

Die Gesellschaft hat ebenfalls für Zweck das Halten von Anteilen und Beteiligungen in jeder Form an kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere von Unternehmen die diese kaufen, die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Holding Gesellschaft, Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreiunddreißigtausend Euros (EUR 33.000,-) eingeteilt in dreihundertdreißig (330) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euros (EUR 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die eine Dauer von sechs (6) Jahren nicht überschreiten darf. Die Verwaltungsratsmitglieder sind widerwählbar.

Im Falle eines alleinigen Aktionärs, kann der Verwaltungsrat sich auf ein (1) Mitglied beschränken bis zur nächsten Generalversammlung welche feststellt, dass die Gesellschaft mehr als einen Aktionär hat.

- **Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Angelegenheiten der Gesellschaft zu führen und diese im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben wurde, ist ebenso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.
- **Art. 6.** Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des alleinigen Verwalters verpflichtet.

- Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, wird die Gesellschaft in ihrer Eigenschaft als Klägerin, oder als Beklagte, durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates, den Delegierten des Verwaltungsrates, oder den alleinigen Verwalter vertreten.
- **Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist, unter Berücksichtigung der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, dazu ermächtigt Zwischendividenden zu zahlen.
- **Art. 9.** Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind widerwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.



Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und insofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschließt über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

- Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Montag des Monats Mai um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.
- Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung kann ein der Gewinn ganz, teilweise oder aber die ausschüttungsfähigen Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden, mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

- Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.
- Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie im Falle einer Satzungsänderung.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2013 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste(n) Kommissar(e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung

| Die dreihundertdreißig (330) Aktien wurden wie folgt gezeichnet: | |
|---|-----|
| SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H., vorbenannt, dreihundertdreißig Aktien | 330 |
| TOTAL: dreihundertdreißig Aktien | 330 |

Alle Aktien wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von dreiunddreißigtausend Euro (EUR 33.000,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie auf die späteren Änderungen erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Die vorbenannte alleinige Aktionärin, vertreten wie vorerwähnt, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft, umgehend folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Folgende Person wird als Mitglieder des Verwaltungsrats bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Herr Tobias THEIS, Kaufmann, geboren am 29. Juni 1979 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54296 Trier, Ludwig-Erhard-Ring 61.

Zweiter Beschluss

Wurde als Kommissar bestimmt für eine Dauer die mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2018 endet:

- Herrn Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, geboren am 16. Mai 1955 in Eigelscheid (Deutschland), wohnhaft zu Hinderhausen 82, B-4780 St.Vith.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparent, dem instrumentierenden Notar nach Name, Vorname, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H.-J. Lenz, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10661. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 13. September 2012.

Référence de publication: 2012125575/148.

(120166215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

H.P.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 28.094.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2012124131/14.

(120165790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Happy Family I S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Capital social: EUR 71.592.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.121.

Rectificatif des statuts coordonnés L120149029 déposé le 27 août 2012

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012124133/14.

(120165666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 22.663.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue à Strassen le 11 septembre 2012

1. Délégués à la gestion journalière

Lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 septembre 2012, les Administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat:

- la démission de Madame Karin Bergold en tant que déléguée à la gestion journalière;
- la nomination de Monsieur Loïc le Foll, de nationalité française, né à Lyon (France) le 19 avril 1972 et demeurant professionnellement au 25, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière et membre du Comité de Direction pour une durée indéterminée;



- la nomination de Monsieur Rui Pinto, de nationalité portugaise, né à Porto (Portugal) le 18 août 1980 et demeurant professionnellement au 25, Route d'Arlon L-8009 Strassen (Luxembourg), en tant que délégué à la gestion journalière et membre du Comité de Direction pour une durée indéterminée.

Conformément aux articles 11 et 12 des Statuts et suivant la "politique de signatures" telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 28 mars 2012, la Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme Swiss Life (Luxembourg), Société Anonyme Javier Lastra Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2012124933/26.

(120165715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Hermitage Secure Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES 11, Boulevard Royal B.P. 742 L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012124135/14.

(120165218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Hamlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.441.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2012:

L'Assemblée accepte la démission de Madame Dorothée PRIVAT en tant qu'administrateur de la société avec effet au 23 août 2012 et nomme comme nouvel administrateur Monsieur John Elliott, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres.

L'Assemblée lui donne pouvoir d'engager la société sous sa signature conjointe avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012124136/16.

(120165512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Heir Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.458.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HEIR INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2012124137/10.

(120165259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.



IACG Holdings II LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 164.634.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société du 15 août 2012 que Mme Janis Acosta, née le 26 septembre 1969 à Caracas, Venezuela, résidant au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été nommée comme déléguée à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 août 2012 et jusqu'au 15 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Pour IACG Holdings II LUX S.à r.l. Référence de publication: 2012124157/14.

(120165273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Hess Capital Corporation, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.729.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24. Septembre 2012.

Référence de publication: 2012124139/10.

(120165328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Hive Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.976.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 4 septembre 2012 que:

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012124140/16.

(120165340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.959.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des gérants de la Société tenues en date du 17 septembre 2012 que:

- 156 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie AA, 193 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, 15 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, 28 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie O, 11 549 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie P et 294 nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie PA, ont été émises et sont détenues depuis le 17 septembre 2012 par LBREP III Europe Holdings, L.P, un Limited Partnership, ayant son siège social au 1800-1, c/o Aird & Berlis LL, Bay street, ON M5J 2T9 Toronto, Ontario (Canada), enregistré sous le numéro 180360430 du Registre des Sociétés de l'Ontario au Canada.

Dès lors, depuis le 17 septembre 2012, les 82 811 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:



Associé Adresse Numéro Nombre de parts d'enregistrement

LBREP III Europe Holdings, L.P c/o Aird & Berlis LLP, 1800-1 Bay Street,

> Toronto, ON M5J 2T9, Canada

180360430 148 Classe B, 254 Classe F, 26 Classe G, 1 409 Classe H, 43 Classe N,1 287 Classe O, 38 258 Classe P, 6 966 Classe PA, 3 095 Classe Q, 58 Classe R, 43 502 Classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2012.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2012124207/28.

(120165729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Hóf S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 141.479.

Le siège social de la société HOF SARL est dénoncé avec effet au 25 septembre 2012.

Luxembourg, le 25/09/2012.

Pierre THIELEN
Le domiciliataire

Référence de publication: 2012124141/10.

(120165163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

HMS Fiduciaire Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 121.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012124142/10.

(120165635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Erynn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 171.620.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

La société anonyme dénommée «ERWANN», ayant son siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.950,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer entre eux:

Art. 1 er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.



- **Art. 2.** La société prend la dénomination de: «ERYNN S.à r.l.».
- Art. 3. Le siège social est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La société a pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, le commerce de gros et détail, la fabrication de machines et équipements, les télécommunications, les activités informatiques, le matériel de sécurité, l'élaboration de logiciels, ainsi que les autres services fournis principalement aux entreprises, de même que les services analogues ou connexes au domaine informatique et de sécurité.

La société a encore pour objets tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement et indirectement à l'objet précité ou tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de € 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
 - **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

- Art. 9. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article huit.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.



En cas de nomination d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

En cas de nomination d'un gérant unique, il aura le droit de déléguer partie de ses pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs, et en cas de pluralité de gérants, ceux-ci auront le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

- **Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celuici atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 17.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Le comparant agissant en ses dites qualités a souscrit aux parts créées de la manière suivante:

- Société anonyme ERWANN, préqualifiée,

cinq cents parts sociales,

TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES. 500 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille douze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:



Monsieur Rudi LASSINE, né à Arlon (Belgique) le 15 avril 1971, demeurant à B-6860 Léglise, 1, Chemin de la Forêt. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant agissant en ses dites qualités, au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celui-ci.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BELLI A., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26/09/2012. Relation: EAC/2012/12515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/09/2012.

Référence de publication: 2012126386/142.

(120166810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Honotimber Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 2, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 51.348.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124146/9.

(120165650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Houlgate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 127.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124147/9.

(120165262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

HTTS - High Tech Trading System Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.390.

Le siège social de la société HTTS – High Tech Trading System Fund été transféré au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 1 er mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012124148/12.

(120165638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

HTTS Management Global Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.497.

Le siège social de la société HTTS Management Global Partner S.àr.l. été transféré au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.



CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012124149/11.

(120165637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Intercosm Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 27.982.

Les comptes annuels rectifiés au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Remplace le bilan antérieur déposé: RCS B 27 982 L120090328

Enregistré et déposé le 04.06.2002

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. Référence de publication: 2012124165/13.

(120165752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

I-TEK S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 99.569.

Veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle de l'administrateur A Monsieur Yannick KANTOR est située au 8A Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 25.09.2012.

Pour: I-TEK S.E.

Société européenne

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012124150/15.

(120165173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

IGLS Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012124158/9.

(120165614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

IMARA Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012124160/10.

(120165667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.411.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique en date du 6 juillet 2012 que:



- Monsieur Herman Schommarz, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud) et résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann a été nommé Gérant A de la société pour une durée indéterminée avec effet au 1 ^{er} janvier 2012:
- Monsieur Lee Hausmann, né le 28 août 1978 à Séoul (Corée du Sud) et résidant au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et Madame Cherine Aboulzelof, née le 31 octobre 1971 à Beyrouth (Liban) et résidant au 15, Sloane Square, 2 nd Floor, London SW1W 8ER, ont été nommé gérants B de la société pour une durée Indéterminée avec effet au 1 ^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Munsbach, le 26 septembre 2012.

Pour la société Un gérant

Référence de publication: 2012124355/20.

(120165610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Aerium Cottbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.316.

For your information, please note that the Company's sole shareholder, Aerium FGG Properties S.à r.l. has (i) changed its corporate name into "Aerium IV Properties S.à r.l." and (ii) has transferred its registered office to 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please also note that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, as managers of the Company reside professionally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX, London, United Kingdom.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

A titre informatif, veuillez noter que l'associé unique de la Société, Aerium FGG Properties S.à r.l., a (i) changé sa dénomination sociale en «Aerium IV Properties S.à r.l.» et (ii) transféré son siège social à 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez également noter que M. Ely Michel Ruimy et M. Franck Ruimy en leur qualité de gérants de la Société, demeurent professionnellement à 1 Knightsbridge, SW1X 7LX, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012126205/20.

(120167105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Portman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.979.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 septembre 2012 que les mandats suivants ont été renouvelés et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2012:

- Pierre Metzler; administrateur,
- John Rockett; administrateur,
- John Wilkinson; administrateur,
- Agnes Csorgo; administrateur,
- Annick Magermans; administrateur;
- Ann Blackmore, admiinistrateur; et
- KPMG AUDIT; Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Référence de publication: 2012124308/21.

(120165473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck